

## **INFORMER, COMMUNIQUER**

**Le PPRE est, comme sa dénomination l'indique, un programme « personnalisé », ce qui signifie bien qu'il concerne un élève particulier, rencontrant des difficultés spécifiques mais également qu'il s'adresse à une « personne » .**

**De fait, il ne prend sens que s'il mobilise l'ensemble des acteurs autour des objectifs visés et notamment l'élève et ses parents auxquels**

***« est proposé par le chef d'établissement ce dispositif de soutien particulier »***

**Les actions d'aide mises en œuvre dans le cadre d'un PPRE prévoient de fait une participation active de l'élève lui-même et une implication forte de sa famille afin que le diagnostic et les propositions soient partagés, dans le but d'assurer une plus grande efficacité aux aides.**

**Dans cette optique, si le travail d'analyse des difficultés et d'élaboration du PPRE appartient bien à l'équipe pédagogique, sous la responsabilité du maître de la classe ou du professeur principal, le temps d'information de l'élève et de ses parents, d'explication des orientations et objectifs visés doit avoir toute sa place et être préparé ( moment, lieu, durée, modalités, supports éventuels..)**

**Cet échange, qui déterminera l'accord et l'implication des bénéficiaires visés, peut prendre la forme d'un ou de plusieurs entretiens :**

- **Exemple de guide d'entretien 1**  
**Exemple de guide d'entretien 2**
- **Exemple de document formalisé**
- **Documents formalisant les relations entre l'école, l'établissement et les parents**

### **ATTENTION**

- **Il n'est pas aisé pour des parents de comprendre, analyser et reconnaître les difficultés de leur enfant**
- **Souvent, les parents ont néanmoins conscience de l'existence de ces difficultés**
- **Il est important de ménager dans l'entretien des temps où leur parole, leurs apports – notamment sur la relation de l'élève au travail scolaire, chez lui – seront attendus, écoutés, intégrés**
- **Il est essentiel que les parents repartent avec une idée claire de ce qui sera fait concrètement, dans quels temps, et qu'ils sachent quand ils rencontreront à nouveau le directeur, le maître référent, le professeur principal ou le chef d'établissement pour faire le point**